



POUR RÉUSSIR SA FRANCISATION

L'élève participe activement à la réussite de sa formation.

Elle ou il :

- > apporte en classe, en tout temps, le matériel nécessaire à sa formation (manuels, dictionnaires, livres, crayons, etc.) ;
- > réalise tous les exercices et travaux en respectant les consignes et les délais fixés ;
- > démontre son intérêt à apprendre le français, en prenant la parole, en donnant son opinion et en cherchant à comprendre les avis des autres ;
- > participe activement aux activités d'enseignement-apprentissage du français et aux activités d'intégration socioculturelles ;
- > s'exprime en français en classe et l'utilise le plus possible en dehors des cours.

L'élève contribue à maintenir un climat favorable à l'apprentissage du français.

Elle ou il :

- > respecte les tours de parole ainsi que le rythme d'apprentissage et les opinions d'autrui ;
- > travaille en équipe sans faire preuve de discrimination à l'égard du genre ou de l'origine ethnique ;
- > respecte le personnel enseignant et ses camarades de classe ;
- > s'abstient de toutes formes de violence verbale, psychologique ou physique.

L'élève respecte les règlements, les politiques et les directives du lieu d'enseignement et du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Elle ou il :

- > fait preuve de ponctualité et d'assiduité en classe ;
- > peut, avec l'accord de la professeure ou du professeur, utiliser son cellulaire, sa tablette électronique ou d'autres appareils à des fins pédagogiques uniquement ;
- > se présente seule ou seul aux cours et reste jusqu'à la fin.

L'élève respecte les valeurs communes de la société québécoise.

- > Au Québec, parler français est une nécessité.
- > Le Québec est une société libre et démocratique.
- > Au Québec, les pouvoirs politiques et religieux sont séparés.
- > Le Québec est une société riche de sa diversité.
- > Le Québec est une société qui repose sur la primauté du droit.
- > Au Québec, les femmes et les hommes ont les mêmes droits.
- > Au Québec, l'exercice des droits et libertés de la personne se fait dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général.

